

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 06 MARS 2025

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Monsieur Florent TISSIER, , Madame Marie-Claire BERTHIER, Monsieur Albert DESPINS, Madame Annick BAILLY, Madame Annick LAPRAY, Madame Françoise BUCHILLET, Monsieur Mickaël SARRAZIN.

Excusés :

Madame Nathalie BUCHILLET qui a donné pouvoir à Monsieur Florent TISSIER
Monsieur Benoît HUGUES qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERTRAND
Monsieur Alain MALBEC qui a donné pouvoir à Madame Sylviane BONNOT
Monsieur Fabrice PLANCHON

Absents :

Messieurs David BORDES, Christophe BOYER et Patrick PROTHIAU

Secrétaire : Monsieur Albert DESPINS

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 février 2025, s'est réuni en session ordinaire le jeudi 06 mars 2025 à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy sous la présidence de Monsieur Emmanuel REY, Maire.

- Approbation du compte-rendu de la précédente séance,

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

- FAIR 2025,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de solliciter une demande de subvention au titre du FAIR 2025 auprès de la Communauté de Communes Le Grand Charolais portant sur les travaux d'aménagement et de valorisation des abords de l'étang du Rousset.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer la demande correspondante.

- Fête du Lac,

Cette fête sera organisée le samedi 5 juillet prochain.

L'organisation et la tenue de la buvette seront assurées par l'Ecole de Musique et l'Association de Sauvegarde de la Chapelle de Saint Quentin en Charolais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide un devis pour le spectacle pyrotechnique qui sera confié à la société Pyragric pour un montant de 2 000.00 euros TTC.

Il autorise Monsieur le Maire à le signer et à effectuer les démarches en vue de la demande de tir correspondante auprès des services préfectoraux.

Monsieur le Maire rapporte que la Chambre d'Agriculture de Charolles envisage l'organisation d'un concours cantonal ce jour-là.

- Charges pour un logement communal,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de la suppression des 100 euros de charges mensuelles de la locataire de la maison communale située chemin des Essarts puisque cette dernière ne veut plus bénéficier du chauffage rendu possible via la chaudière gaz.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant au bail correspondant.

Le départ de la locataire du logement communal situé au-dessus de la salle des fêtes de Marizy est évoqué ainsi que de possibles travaux de rafraîchissement le concernant.

- Point sur l'aménagement et la valorisation des abords de l'étang du Rousset,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour la pose de cailloux sur le chemin donnant accès au restaurant L'Imprévu.

Les travaux de réalisation de l'observatoire ne vont débuter que la semaine prochaine et le maître d'œuvre a demandé l'aval quant à cette date de réalisation car le délai de l'entreprise Bois et Via, chargée des travaux, va dépasser le planning programmé pour le respect de la faune.

La prochaine réunion de chantier se tiendra le mardi 18 mars, à 10 h.

- Point budgétaire,

Le budget 2025 est entré dans sa phase de conception.

- Travaux de voirie,

Les travaux retenus par la Communauté de Communes Le Grand Charolais au titre de l'année 2025 sont :

- Chemin du Moulin du Brouillat :	1 391.00 € H.T.
- Route de Sanverne :	13 346.40 H.T.
- Route de Sury :	11 573.30 € H.T.
- Route de Volsin :	5 372.85 € H.T.
- Route de Volsin :	9 387.20 € H.T.
- Route de Volsin :	1 799.20 € H.T.
- Route de Commugny :	1 644.75 € H.T.
- Route du Grand Fussy :	8 976.00. € H.T.
- Route de Saint Quentin :	13 519.95 € H.T.
- Chemin de la Bussière :	4 183.90 € H.T.
- Impasse des Hirondelles :	2 529.80 € H.T.
- Route des Janins :	8 889.00 € H.T.

Ce qui représente un montant de travaux de 82 613.35 euros H.T.

- Les travaux suivants :
- Route des Janins : 15 435.00 € H.T.
 - Chemin des Chassins : 6 255.00 € H.T.
- mentionnés comme prioritaires n'ont pas été retenus par la Communauté de Communes Le Grand Charolais.

- Proposition de bail commercial pour le projet camping,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de bail commercial remis aux personnes intéressées par la reprise du site et indique être dans l'attente d'une réponse de leur part.

- Location de terrains communaux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour que la parcelle précédemment exploitée par l'EARL Pierre BERTHIER soit reprise par son repreneur lorsque ce dernier aura obtenu l'autorisation d'exploiter correspondante.

- Contrat pour l'horodateur de la pêche,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de 1 046.40 euros pour le passage de l'application Flowbird à la nouvelle dépendant d'Easy Park.

Le règlement de la pêche sera modifié afin de mentionner que les jeunes âgés de 16 ans et moins, habitant la commune, pourront pêcher gratuitement.

- Cimetières communaux,

Après étude des différents devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre des Pompes Funèbres Ducarouge de 13 684.00 euros TTC pour la remise à neuf de 5 emplacements au cimetière de Noireux, de 4 emplacements au cimetière de Marizy et d'un ossuaire.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis correspondant.

- Personnel communal,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour la création d'un poste d'adjoint technique et la suppression d'un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} mai 2025, sur la base de 35 h hebdomadaires

- Questions et informations diverses

Cérémonie du 19 mars

Lors de la journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, un dépôt de gerbe aura lieu au Monument aux Morts de Marizy le mercredi 19 mars prochain, à 10 h 30.

Acceptation d'une indemnisation par Groupama

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'indemnisation proposée par Groupama, d'un montant de 5 340 euros, pour la réfection du parking du Bourg du Rousset suite à l'incendie d'un véhicule.

Divers

Le Conseil Municipal donne son aval pour le remplacement des vitres du bâtiment de l'ex-scierie.

Ces dernières seront achetées par la commune et la pose en sera assurée par les membres de l'associations Tu tires ou tu pointes?.

Un éclairage sera prévu.

Il est envisagé une plantation d'arbres au City stade.

La séance est levée à 22 h 55.